

Prestations	Base Sécurité sociale	Remboursements de La Mutuelle Catalane
HOSPITALISATION		
Frais de Séjour	80%	100%
Honoraires	80%	100%
Forfait journalier Hospitalier Maladie et chirurgie (20€/jour)	+	100% Frais réels illimités
Forfait journalier Hospitalier Psychiatrie (15€/jour)	+	100% Frais réels illimités
Forfait Journalier Rééducation, repos, convalescence (20€/jour)	+	30 jours/an
Forfait Participation Assuré (franchise 18 €)	+	OUI
Chambre particulière en clinique chirurgicale ou hôpital (8)	+	25€ /Jour /30 Jours par An
TRANSPORT (accepté par la sécurité sociale)	65%	100%
ACTES MEDICAUX		
Visites, Consultations	70%	100%
Actes de Spécialistes	70%	100%
AUTRES ACTES MEDICAUX		
Auxiliaires Médicaux : infirmiers, kinés... (accordés RO)	60%	100%
Actes de Radiologie, Echographie (accordés RO)	70%	100%
Analyses Biologiques (accordées RO)	60%	100%
PHARMACIE		
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 65%	65%	100%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 30%	30%	100%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 15%	15%	50%
DENTAIRE		
Soins Dentaires	70%	100%
Prothèses Dentaires acceptées par le Régime Obligatoire	70%	100%
OPTIQUE (6) (7)		
Lunettes / lentilles acceptées par le régime obligatoire	60%	100%
Forfait annuel Verres et/ou Monture SIMPLE par personne protégée (3 premières années)	+	50 €
Forfait annuel Verres et/ou Monture SIMPLE-COMPLEXE par personne protégée	+	125 €
Forfait annuel Verres et/ou Monture COMPLEXE -TRES COMPLEXE par personne protégée	+	200 €
Bonus fidélité Après la 3ème année(2)	+	75 €
APPAREILLAGE, AUTRES PROTHESES		
Prothèses Auditives	60%	100%
Prothèses Orthopédiques	60%	100%
MEDECINE DOUCES (1) (7)		
Ostéopathie, Homéopathie, Acupuncture, Ethioopathie	+	Forfait 100 € par an par bénéficiaire
ACTES ET EXAMENS DE PREVENTION (3) (7)		
Vaccins Anti-Grippe (pour les moins de 65 ans)	+	100% Frais réels
Détartrage annuel complet (limité à 2 séances/an)	70%	100%
Audiométrie tonale avec Tympanométrie	+	100% Frais réels
Ostéodensiométrie	+	100% Frais Réels (4)
AIDE A LA PERSONNE (Mutuelle Catalane Assistance 24h/24 7j/7)	+	OUI
TIERS PAYANT	+	OUI
FOND SOCIAL Secours Exceptionnel (5)	+	OUI

L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.

Le maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.

(1) Forfait annuel limité à 50 € par séance. Le praticien doit être référencé comme professionnel de la discipline pratiquée.

(2) Prime à la fidélité : forfait annuel majoré de 50% après 3 ans d'ancienneté dans la garantie uniquement valable sur le premier niveau de prise en charge de 50 € /an

(3) Non remboursé ou partiellement remboursé par le régime obligatoire, mais pris en charge par la mutuelle.

(4) Un examen tous les 6 ans pour les femmes de plus de 50 ans

(5) Secours Exceptionnel versé au cas par cas suite à l'examen du dossier par la commission du fond social

(6) En accord avec le décret fixé par l'Etat du 18/11/2014 N°2014-1374 : l'équipement optique est désormais remboursé tous les deux ans sauf prescription médicale au motif de changement de corrections et enfants (-18 ans). La monture est limitée à 150 €. L'équipement est déterminé simple, complexe ou très complexe selon les caractéristiques de corrections fixées au décret. Seule l'ordonnance d'un ophtalmologue est acceptée. Les équipements solaires, cassés ou perdus ne sont pas pris en charge par la garantie.

(7) Sur présentation de la facture acquittée et de l'ordonnance pour l'optique

(8) Le dernier jour de chambre particulière n'est pas pris en charge par la Mutuelle

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

Document non contractuel

GARANTIE SIMPLICITÉ au 01/01/2018

www.mutuelle-catalane.com

20 avenue de Grande Bretagne 66029 Perpignan Cedex Tel 06 68 34 55 57 contact@mutuelle-catalane.com